



## ORDRE DU JOUR

### C.C.A.S.

**Mardi 04 avril 2023 à 18H00**

#### **C.C.A.S.:**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 07/03/2023
3. Budget Caisse des écoles : affectation de résultat 2022 sur 2023
4. Budget CCAS : BP 2023
5. Subvention 2023 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2023 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2023 aux associations
8. Amortissements Prorata temporis et durées

#### **QUESTIONS DIVERSES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX -Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**01/Désignation du secrétaire de séance**

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Chantal LEROY comme secrétaire de séance.

Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Chantal LEROY

Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX -Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**02/Adoption du compte-rendu du 07 mars 2023**

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le procès-verbal de la séance du 07 mars 2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le [REDACTED]  
ID : 043-264300237-20230404-CCAS\_23\_0404\_02-DE

**Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Chantal LEROY

Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX- Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**03/ BUDGET CCAS : Affectation de résultat 2022 sur 2023**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

**BUDGET DU C.C.A.S – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'exercice 2022 sur 2023**

VU la délibération n°6 du 07 mars 2023 approuvant le Compte administratif 2022;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

STATUENT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de fonctionnement de clôture **nul** soit :
  - **-600.36€** de déficit du CCAS sur l'exercice 2022 cumulé à
  - **600.36€** D'excédent antérieur reporté
  
- **59 162.82€** d'excédent d'investissement de clôture soit :
  - **600€** D'excédent du CCAS sur l'exercice 2022 cumulé à

- **58 562.82€** D'excédent antérieur reporté
- **CONSTATANT** qu'il n'y a pas de **RESTES A REALISER 2022 SUR 2023**

**-Affectent le résultat d'exploitation comme suit :**

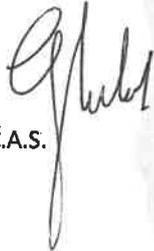
- Recettes de fonctionnement 002 : **0€**
- Recettes d'investissement 001 **59 162.82€**

**Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Chantal LÉROY

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX- Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**04/ BUDGET CCAS : BUDGET PRIMITIF 2023**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

**BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S – Exercice 2022**

Après présentation de la proposition de BP 2023, et Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés

- **Approuvent** le Budget Primitif 2023 du C.C.A.S. (présentation détaillée et commentée en annexe) qui est résumé dans les tableaux ci- dessous et qui s'équilibre à **180 000€** en section de fonctionnement et à **60 142.82€** en section d'investissement.

-**Autorisent** la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des deux sections.

FONCTIONNEMENT		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
		Réalisé au 31/12/2020	Voté	Réalisé au 31/12/2021	Voté	Réalisé au 31/12/2022	Propositions
<b>RECETTES</b>							
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00		600,36	0,00	0,00
Chapitre 013	Atténuations de charges (remb salaires)	5 100,20	0,00	1 362,60	0,00	353,68	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	106 618,94	100 000,00	101 614,30	100 000,00	120 978,40	110 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes						
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	4 107,67	70 000,00	25 969,64	70 000,00	16 956,62	70 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 400,66	0,00	2,20	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76	Produits financiers		0,00		0,00		
Chapitre 77	Produits exceptionnels	39,90	0,00	175,73	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Transfert entre sections				0,00		
<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>		<b>119 267,37</b>	<b>170 000,00</b>	<b>129 144,47</b>	<b>170 600,36</b>	<b>138 288,70</b>	<b>180 000,00</b>

DEPENSES		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
		Réalisé au 31/12/2020	Voté	Réalisé au 31/12/2021	Voté	Réalisé au 31/12/2022	Propositions
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	79 640,66	100 320,00	95 905,99	101 650,00	99 982,98	113 700,00
Chapitre 012	Charges de personnel	33 378,09	35 275,00	29 320,99	39 935,00	36 923,53	50 950,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	11 000,00	0,00	12 665,36	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 648,62	13 750,00	2 717,13	13 750,00	1 382,55	13 750,00
Chapitre 66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	7 155,00	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	600,00	2 500,00	600,00	600,00	600,00	600,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>		<b>119 267,37</b>	<b>170 000,00</b>	<b>128 544,11</b>	<b>170 600,36</b>	<b>138 889,06</b>	<b>180 000,00</b>

INVESTISSEMENT		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
		Réalisé au 31/12/2020	Voté	Réalisé au 31/12/2021	Voté	Réalisé au 31/12/2022	Propositions
<b>RECETTES</b>							
Chapitre 001	solde antérieur reporté	0,00	60 319,02	0,00	68 562,82	0	69 162,82
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,00
10222	FCTVA	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	600,00	2 500,00	600,00	600,00	600,00	600,00
28182/188	amortissements	600,00	2 500,00	600,00	600,00	600,00	600,00
182	Plus-value sur cession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>		<b>1 092,00</b>	<b>62 819,02</b>	<b>600,00</b>	<b>69 162,82</b>	<b>600,00</b>	<b>60 142,82</b>

DEPENSES		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
		Réalisé au 31/12/2020	Voté	Réalisé au 31/12/2021	Voté	Réalisé au 31/12/2022	Propositions
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	2 592,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Charges à caractère général	0,00	60 227,00	2 356,20	69 162,82	0,00	80 142,82
2135	Installations générales, agencements	0,00	50 227,00	0,00	34 162,82	0,00	34 142,82
2158	autres installations			2 356,20	25 000,00	0,00	26 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>		<b>0,00</b>	<b>62 819,02</b>	<b>2 356,20</b>	<b>69 162,82</b>	<b>0,00</b>	<b>80 142,82</b>

L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT,

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté AVEC reprise du résultat

Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELAËRE

Président du C.C.A.S.

Chantal LEROY

La secrétaire de séance



*(Handwritten signature of Chantal Leroy)*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX -Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**05/Subvention 2023 du Budget Commune au budget CCAS**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

**Vu** la Délibération n°4 du 04 avril 2023 approuvant le budget primitif du CCAS 2023 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 70 000€.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2023;

**Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuvent** la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre 2023 du budget de la Commune qui s'élève à 70 000€.

- **Autorisent** M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2023 (émission du titre à l'article 7474) à hauteur du résultat cumulé 2023 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Administratif 2023 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le [REDACTED]  
ID : 043-264300237-20230404-CCAS\_23\_0404\_05-DE

**Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

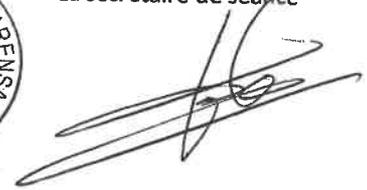
Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX- Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**06/Subvention 2023 au Comité d'Action Sociale de personnel municipal**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7.5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir la subvention 2023 du CCAS au Comité d'Action Social de la mairie de BRIVES-CHARENSAC (0.37% de la masse salariale N+1).

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Confirment** l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2023 du C.C.A.S.
- **Autorisent** Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation financière de **76.83€** (0.37% des art 641 et suivants du CA 2022 soit 20 764.48€)

Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023

Nombre de Conseillers présents	14	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

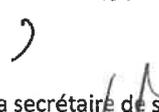
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

  
Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

  
La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX- Andrée CARTAL-

**Invités présents**: (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance**: Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**07/Subvention 2023 du C.C.A.S. aux associations**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7.5 Subventions</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Joëlle PALHIER</b>

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir les subventions 2023 du CCAS au Secours Populaire, aux Restaurants du Cœur et à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du TELETHON 2023.

Concernant la subvention AMF, cette subvention viendra abonder la somme globale récoltée lors des manifestations de solidarités qui se seront déroulées à BRIVES CHARENSAC.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés attribuent les subventions suivantes :

	2021	2022	2023
<b>AFM TELETHON</b>	200	200	200
<b>Restaurants du Cœur</b>	1000	500	500
<b>Secours Populaire</b>	250	500	200

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du B.P. 2023.

**Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de représentés	Conseillers	0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Chantal LEROY

Président du C.C.A.S.



La Secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MARDI 4 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 29/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le **quatre avril** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

**Etait représenté** :

**Etaient excusés** : Aurélie VEDRUNE- Dominique AMIAUX- Andrée CARTAL-

**Invités présents** : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –Bernadette VACHERON

**Secrétaire de séance** : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**08/Modalités d'amortissements : passage au prorata temporis et définition des durées**

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Par délibération n°6 du 13 décembre 2022, la C.C.A.S. de Brives-Charensac a fait le choix de passer à la norme comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour mémoire, cette norme sera applicable obligatoirement à toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la N°9 du 03 décembre 1996.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, mais le tableau des durées d'amortissement de 1996 demande à être réactualisé en fonction de l'évolution des durées de dépréciation des immobilisations et la prise en compte d'article M57 amortissable subdivisé. Aussi le tableau réactualisé ci-dessous est présentée

Catégorie d'Immobilisation	COMPTES M57 AMORTISSABLES	LIBELLE DU COMPTE M57	NATURE IMMOBILISTION	DURÉE REGLEMENT FINANCIER
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	Concessions et droits similaires	Logiciels	2 ans
	21578	Autre matériel technique	Appareil de cuisine, chauffage	10 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21838	Autre matériel informatique		5ans
	21848	Autres matériel de bureau et mobilier		10 ans
	2185	Matériel de téléphonie		5 ans

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du C.C.A.S. Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective. Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive, et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du Budget 2023 (après le 15 avril 2023).

En outre, dans une logique d'approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour des catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, biens de faible valeur, ...).

Dans ce cadre, il est proposé d'aménager la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées et pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Cette dérogation concernera principalement les biens de faible valeur qui sont amortis en un seul exercice. Il est par ailleurs proposé de porter le seuil unitaire de ces biens à 1 000€.

**Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **Adoptent** les durées d'amortissement du budget C.C.A.S disposant d'un inventaire telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à partir du 15 avril 2023,

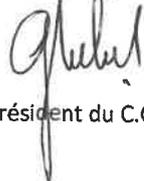
- **Disent** que tous les biens immobilisés seront amortis selon la règle du prorata temporis à compter du 15 avril 2023. A ce titre la date de mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement du bien

**Conseil d'Administration du CCAS 04/04/2023**

Nombre de Conseillers présents		14
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

  
Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

  
La Secrétaire de séance

**FICHE DE PRESENCE**

**C.C.A.S. du 4 avril 2023**

**QUORUM : 9**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Président :**

**Monsieur Gilles DELABRE, Maire**  
1 rue du Garay  
43700 BRIVES-CHARENSAC

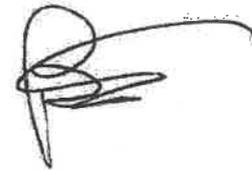


**Membres élus (8) :**

**Madame PALHIER Joëlle**  
2 bis rue du garay  
43700 BRIVES-CHARENSAC

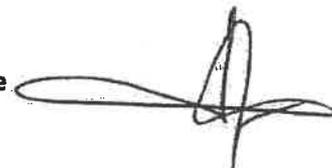


**Monsieur BELIN Véronique**  
16 bis rue de la République  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame VEDRUNE Aurélie**  
9 rue du pont de la Chartreuse  
Clos de Corsac Les Epicéas  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Monsieur BETHERY Philippe**  
9 rue des Myosotis  
43700 BRIVES-CHARENSAC



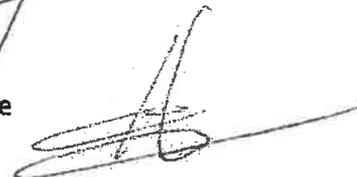
**Madame LAIGRE Sandrine**  
Lot. Le Val de Mercœur  
9 rue des Boutons d'Or  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur FREJAVILLE David**  
9D Avenue Pierre Farigoule  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame LEROY Chantal**  
9 rue du pont de la Chartreuse  
Le Clos de Corsac Les Tilleuls  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur AMIAUX Dominique**  
1 Place de l'Ormeau  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Membres nommés (8) :**

**Monsieur Sylvain LAURENT**  
5 Rue des Bories Basses  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame Odile CHAPUIS**  
22 Rue de Charensac  
43700 BRIVES-CHARENSAC

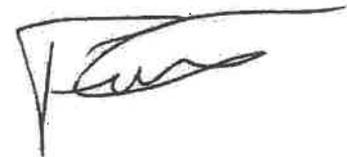


**Madame Nicole BESSE-BONNET**  
2 Bis Route du Monteil  
43700 BRIVES-CHARENSAC

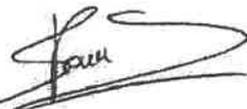


**Madame Andrée CARTAL,**  
Immeuble Les Peupliers  
43700 BRIVES-CHARENSAC

**Monsieur Bernard PAULIN,**  
19 Rue du Ruisseau  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame Violaine SOUVETON**  
10 rue de la République  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Madame Nadine MIALON**  
Rue des boutons d'or  
43700 BRIVES-CHARENSAC



**Monsieur Bernard MICHEL**  
10 impasse des bleuets  
43700 BRIVES-CHARENSAC



C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 04-04-2023

## Feuillet de clôture

### Numéros d'ordre des délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 07/03/2023
3. Budget Caisse des écoles : affectation de résultat 2022 sur 2023
4. Budget CCAS : BP 2023
5. Subvention 2023 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2023 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2023 aux associations
8. Amortissements Prorata temporis et durées

### Lista des membres présents :

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Philippe BETHERY - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Chantal LEROY - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Nadine MIALON - Bernard MICHEL

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** -

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Chantal LEROY

